

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016077	Date d'inspection Le 16 avril 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Lumignons		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	22 mars 2024	16 avr. 2024
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	29 mars 2024	16 avr. 2024
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique. Commentaires : Il était observé que les enfants utilisaient des lingettes pour bébé pour se nettoyer les mains avant et après avoir mangé une collation. Veuillez consulter la section 6.1.2 « comment dois-je me laver les mains » du « Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives » pour obtenir de l'information sur l'étiquette appropriée du lavage des mains selon la Santé publique.  Les enfants ont également été observés en utilisant la même lingette que l'éducatrice fournissait pour se nettoyer les mains, pour essuyer la section de la table où ils étaient assis pour manger. Selon le document « Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives », les surfaces en contact avec les aliments ont besoin d'être nettoyées et assainies avec et après chaque utilisation. Surtout lorsque les enfants jouent aux tables avant la collation ou le dîner.	28(3)(a)	26 avr. 2024	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	13 mars 2024	16 avr. 2024

### Commentaires généraux

Conversation avec l'éducatrice sur les raisons pour lesquelles ils n'amènent pas les enfants à se laver les mains avec de l'eau et du savon dans un évier.

## Commentaires généraux

Conversation avec l'éducatrice et l'adjointe administrative sur les produits appropriés qu'ils peuvent utiliser pour nettoyer et désinfecter les tables avant et après que les enfants mangent, et aussi où ils peuvent stocker le produit.

Un rappel que « Arts de la Scène » n'a pas d'endroit où les produits toxiques peuvent être barrés conformément à la réglementation ; par conséquent, il est recommandé que la classe utilise une solution d'eau de Javel diluée, car ce produit n'a pas besoin d'être verrouillé, seulement stocké hors de la portée des enfants.

Le mentor en assurance de la qualité va communiquer avec la Santé publique pour obtenir de plus amples renseignements sur les sujets susmentionnés.

original signé par  
Jennifer Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 avril 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Valérie Lavigne

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 avril 2024

\_\_\_\_\_  
Date